L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 11 DECEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 11 DECEMBRE 1846.

La Louisiane vient de perdre l'un de ses plus vénérables citoyens [illegible] grand juge de la Cour Suprême, [illegible] de F. X. Martin. Sa mort sera vivement [illegible] par tous ceux qui s'intéressent à l'honneur de [illegible]. [illegible] le juge Martin était l'une des lumières de notre jurisprudence, sa réputation s'était répandue dans toute l'Union, il avait pris rang parmi [illegible] dont l'autorité [illegible], et ses décisions ont été souvent invoquées dans les questions les [illegible] entière dont notre chronique [illegible] une courte esquisse, a été consacrée [illegible] devoirs austères de la magistrature, et peu [illegible] accomplis avec plus de dévouement [illegible] de conscience et de zèle. Il y a quelques mois à [illegible] siégeait encore au banc de la Cour Suprême [illegible] que déjà il fut atteint d'une cécité presque [illegible] n'était pas le membre le moins actif [illegible]. Malgré les années, son esprit n'avait [illegible] perdu de sa vigueur et de sa lucidité, sa mémoire était toujours sûre et prompte, son jugement avait conservé la même puissance, et son caractère la même énergie. Si une organisation nouvelle ne [illegible] venue changer le personnel du Corps qu'il [illegible], la mort seule lui eût fait quitter ses hautes fonctions. Il laisse parmi les membres du barreau [illegible] les appréciateurs de son savoir et de son [illegible] l'estime et le respect qui l'entouraient pendant sa vie accompagneront sa mémoire; et son nom [illegible] parmi ceux dont la Louisiane se glorifie le plus.

Henry Clay.—Nous avons appris que l'hon. H. [illegible] est arrivé à Natchez mardi dernier, venant de [illegible]. Il sera ici sous peu de jours.

☞ Le [illegible] de Washington s'est enfin décidé à [illegible] du général Scott. Elle copie la [illegible] donnée par les journaux de [illegible] York et de son envoi au Mexique, puis elle [illegible]: "Nous présumons que tel est le [illegible]. Mais elle se garde bien d'entrer dans le moindre développement sur le plan de campagne que le [illegible] doit mettre à exécution. Les périphrases [illegible] toujours obscures et ambiguës. Devine qui pourra [illegible] journal semble dire dans chacun [illegible] qui concerne la guerre du Mexique.

MEXIQUE.

Les dernières nouvelles du Mexique sont du 17 novembre, et les détails que donnent les journaux [illegible] ne manquent pas d'un certain intérêt. On [illegible] règne dans le pays une certaine activité [illegible] le général Almonte qui n'a point quitté le [illegible] de la guerre, ainsi qu'on l'avait dit, a [illegible] des ordres nombreux pour l'organisation de divers [illegible] d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. Ce [illegible] prend ses fonctions fort au sérieux, et il paraît s'en occuper tout à fait en conscience. D'un autre côté, les journaux annoncent que les volontaires affluent de tous les points de la république et viennent [illegible] leurs services pour la défense du pays. On ne [illegible] cette seule assertion affirmer que l'élan soit [illegible] mais on ne peut douter qu'il existe chez un [illegible] nombre de citoyens; ainsi par exemple un [illegible], le colonel Rafael Aguere, [illegible] à défrayer dix soldats pendant [illegible] de la guerre. Si tout le monde était [illegible] à faire de pareils sacrifices, nos troupes auraient [illegible] pour pénétrer au cœur du Mexique [illegible] nos contrées mexicains, ce ne sera pas [illegible] qu'ils ne craignent pas [illegible] occasion. Ils sont surtout excusés [illegible] circonstance.

[illegible] voyons nulle trace des dissensions dont on [illegible] parmi les troupes de Santa-Anna, à San Luis Potosi. Cela ne veut pas dire que ces dissensions [illegible] mais les journaux peuvent [illegible]. Mais nous avons la preuve [illegible] Santa-Anna [illegible] à se faire nommer de nouveau [illegible] à San-Luis de Potosi [illegible] en sa faveur une supplique [illegible] nouveau Congrès, sans doute par [illegible] des chauds partisans du général, de [illegible] de la puissance dictatoriale [illegible] poursuivre la guerre avec plus d'[illegible] supplique du reste respire le plus [illegible] du pays. Les signataires veulent le [illegible] la mort, et si la victoire les abandonne [illegible] leurs enfans, fidèles à leur gloire [illegible] qu'eux mêmes, pourront [illegible] comme cette bande de héros Espagnols [illegible] un refuge contre les conquérans Maures dans les montagnes des Asturies, et qui surent [illegible] pour vaincre à son tour et pour [illegible]. Assurément [illegible] et toutes les phrases [illegible] que rencontrerent [illegible] Espagne, mais jusqu'à preuve contraire [illegible] comme dirait notre collaborateur [illegible] beaucoup de *humbug*.

Le général Taylor a fait connaitre officiellement [illegible] Santa Anna la cessation, par ordre supérieur, de la trève conclue à Monterey le 24 septem. [illegible] correspondance échangée entre ces deux [illegible] intéressante pour que nous croyions [illegible] intégralement. On remarquera avec [illegible] qui y règne de part et [illegible], nous le croyons, quelque peine [illegible] avec un sourire l'espèce de bravade [illegible] Anna a su glisser dans sa réponse: [illegible] tant qu'un Américain [illegible] tant qu'un de ses navires [illegible]. Les vieilles habitudes se retrouvent [illegible] les lettres des deux généraux.

Quartier-Général de l'Armée d'Occupation,
Monterey, 5 novembre 1846.

Monsieur,—Dans la convention stipulée le 24 septembre [illegible] été convenu que les forces américaines [illegible] point une certaine ligne avant l'expiration [illegible] semaines, ou avant d'avoir reçu des [illegible] gouvernement. Conformément à cette [illegible] l'honneur de vous prévenir que mon gouvernement [illegible] de mettre fin à la suspension [illegible] par conséquent je me considère comme [illegible] la ligne désignée, après le 13 [illegible] à laquelle cette lettre aura pu vous [illegible] San Luis de Potosi.

[illegible] plusieurs Américains qui ont été [illegible] et ailleurs, sont maintenant [illegible] San Luis. Je pense que vous [illegible] comme un acte de justice de les mettre en [illegible] leur permettre de rejoindre l'armée que [illegible].

[illegible] conclu la convention à laquelle je me [illegible] que les termes dans lesquels elle [illegible] aux deux Républiques une [illegible] honorable, et agissant d'après [illegible] sur le champ les prisonniers [illegible] pouvoir et parmi lesquels se [illegible] trois officiers. Je ne savais pas alors que [illegible] prisonniers avaient été envoyés à [illegible]. Je pense que ma conduite vous sera un [illegible] acquiescer à ma demande et aux [illegible].

[illegible] le major Graham, porteur de cette [illegible] jusqu'à votre quartier général, je [illegible] à votre courtoisie, et je serai charmé [illegible] votre réponse, quelle qu'elle soit.

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Votre très-obéissant serviteur,
Z. TAYLOR.
Major général de l'armée des Etats-Unis.

Au général D. Antonio Lopez de Santa Anna,
Commandant en chef.

Armée Libératrice de la République,
San Luis de Potosi, 10 novembre 1846.

Monsieur le général,—A 10 heures ce matin, par une [illegible] officielle du gouverneur de Cohahuila [illegible] j'ai reçu votre lettre du 5, qui m'annonce [illegible] intention de rompre, en vertu des ordres de votre gouvernement, la convention conclue à Monterey [illegible] 24 septembre dernier, et de passer le 13 courant la [illegible] signée. Convaincu que les conditions que [illegible] cette convention devaient être religieusement [illegible] observées par les deux partis, je n'ai rien fait [illegible]; mais en vue de l'obligation que vous [illegible] les ordres de votre gouvernement je me [illegible] à vous répondre que vous pouvez, quand vous [illegible] reprendre les hostilités et que je me conduirai en conséquence.

Quant aux prisonniers Américains, il n'y en a que [illegible] cette ville, et je vous en transmets la liste; et [illegible] observation que vous m'avez faite à propos [illegible] des prisonniers Mexicains, j'ai résolu de répondre à votre générosité, en agissant de même à l'égard des sept dont je vous parle. Ils recevront [illegible] de l'armée chacun une somme de [illegible] pour leurs frais de route.

Vous avez observer qu'au moment où la convention [illegible] à Monterey, vous aviez l'espoir qu'elle [illegible] vers une paix honorable. Laissant [illegible] la question de savoir si cette convention a été [illegible] de la nécessité où des nobles motifs que [illegible], je me contente de vous dire [illegible] l'espoir et la résolution que manifestent tous les Mexicains, vous devez bannir toute idée de paix tant qu'un seul Américain du Nord, les armes à la main, foulera le territoire de la République, tant qu'un seul vaisseau de guerre continuera à menacer leurs ports. Néanmoins le Congrès extraordinaire s'assemblera dans la capitale vers la fin de la présente année, et ce corps auguste décidera ce qu'il jugera le plus convenable pour l'honneur et les intérêts de la nation.

Le major Graham n'est point venu jusqu'à mon quartier général. S'il l'eut fait, il eut été reçu avec toute la considération due à son rang et à son mérite, ainsi qu'à votre recommandation.

J'ai l'honneur de vous offrir l'assurance de ma considération distinguée.

Antonio Lopez de Santa Anna.

Au major général Z. Taylor,
Commandant en chef.

Les journaux de Mexico, en publiant ces deux pièces officielles, les accompagnent d'un nouvel appel au patriotisme des Mexicains. "Le moment est arrivé, s'écrient-ils; nous touchons à la crise fatale d'une terrible lutte qui doit décider de l'avenir de la nation. Le monde a les yeux sur nous.... [illegible]

crifier, s'il le faut; mais qu'en [illegible] dernière mots soient: "Indépendance et liberté."

Les préoccupations belliqueuses laissaient encore un peu de temps aux préoccupations politiques. On pensait à la prochaine réunion du Congrès. Dès le 17 novembre, plus de quarante députés se trouvaient dans la capitale, et le pouvoir Exécutif attendait impatiemment le moment où l'on pourrait former un quorum, afin d'ouvrir la session, même avant le jour fixé. La gravité des circonstances justifie, [illegible] cet empressement. Les relations avec les Etats-Unis appelleront une prompte décision, et l'Exécutif, qui a reçu les dépêches du gouvernement des Etats-Unis, désire sans doute les soumettre à ceux qui doivent faire à ces dépêches une réponse définitive. Les journaux, tout en traitant cette grave question, discutaient aussi avec quelque chaleur les amendemens qu'il serait bon d'introduire dans la Constitution de 1824, à laquelle on parait vouloir définitivement se rallier.

M. Webster a assisté au banquet que lui ont offert les whigs de Philadelphie. A un toast qui lui a été porté il a répondu par quelques paroles admirablement appropriées à la circonstance, mais non point par un de ces maîtres-discours que l'on attend toujours avec impatience et qu'on lit avec empressement.

Le Feuilleton que nous donnons aujourd'hui, ne peut manquer de plaire à tous ceux qui aiment l'esprit et la verve. Il renferme aussi quelques bonnes observations qui, bien qu'adressées au public et à la presse de Paris, pourraient avoir aussi leur application ailleurs. Cette excellente page est due à la plume de P. A. Fiorentino auquel des indiscrets ont attribué une certaine part dans la composition du *Comte de Monte-Christo* d'Alexandre Dumas.

Fin de la Guerre.—On lit dans la *Tribune* de N. York: "Nous pouvons affirmer sur bonne autorité que le général Scott, avant de partir d'ici pour aller prendre la direction des opérations au Mexique, a exprimé la conviction que si les munitions et les secours ordonnés par le gouvernement arrivaient en temps utile à leur destination, le pays pourrait s'attendre à la paix avec le Mexique vers le milieu ou la fin de juin; en tout cas dans le courant de l'année qui va commencer."

La santé du général Gaines était excellente aux dernières dates. C'est à tort qu'on avait dit récemment qu'il était malade.

☞ Le correspondant qui écrit de Washington au *Sun* de Baltimore, a quelquefois l'occasion de savoir ce qui se passe derrière le rideau; or voici qu'il prétend que la mission du général Scott et du commodore Stewart est de prendre la ville de Vera-Cruz et San-Juan d'Ulloa.

"On prendra la ville d'abord, dit ce correspondant, puis le château, au moyen d'un heureux bombardement par terre et par mer. Entre Vera-Cruz et San Luis de Potosi, probablement avant d'atteindre la vallée de la marine, nous devons nous attendre à une bataille rangée, à laquelle sans nul doute les Mexicains se préparent en ce moment, mais dont l'issue ne saurait être douteuse. A la suite de cette bataille, nous pouvons espérer la paix, pourvu qu'une nouvelle révolution au Mexique ne vienne pas encore changer l'état des choses, et hâter une catastrophe qui ne peut tarder longtemps."

Iowa.—La législature de ce nouvel Etat s'est réunie le 30 novembre à Iowa city. Au scrutin général les whigs sont assurés de 27 voix et les locofocos 28. Ces derniers possèdent donc un léger avantage qui s'accroit encore des voix indépendantes qui sont au nombre de trois. La majorité dans la chambre appartient aux whigs et cela pourra empêcher que les districts électoraux ne soient organisés d'une manière injuste.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

New-York, 2 décembre, 9 h. P. M.

Il s'est vendu aujourd'hui de la farine de Gennessee à $5 31¼; les prix sont fermes. Le blé se vend à 116 cents; le maïs commande 65 cents. Les valeurs sont calmes, le coton se maintient.

Point de nouvelles du *Caledonia* qui est dû maintenant à Boston et qui y apportera les dates de Liverpool du 19 novembre.

Chronique Locale.

[illegible] doivent se réunir ce matin à [illegible] de la Cour Suprême, dans le but de manifester leurs regrets à l'occasion de la mort du juge Martin.

Décision importante pour les Volontaires.—Mardi dernier, on a plaidé à la 1ère Cour de district, pardevant le juge McHenry, le point suivant. Il s'agissait de savoir si un citoyen résidant de cet Etat, qui se serait enrolé pour la guerre du Mexique comme volontaire, pouvait être emprisonné pour dette. M. C. K. Johnson a soutenu le point en litige; M. T. W. Collins l'a combattu.

La Cour a décidé que le volontaire ne pouvait être emprisonné dans de semblable cas. La loi n'envisage que les personnes qui quittaient l'Etat pour ne plus revenir. Mais le départ du Volontaire n'est pas de cette nature; au contraire, il doit retourner à la Nouvelle-Orléans, la place du rendez-vous, afin que le quartier-maître des Etats-Unis puisse le décharger du service à l'expiration de son terme d'enrôlement.

La décision de la Cour a fait généralement grand plaisir; et c'est, selon nous, conformément à l'équité et à la justice de l'affaire.

L'ordonnance établissant une taxe uniforme sur les colporteurs, les marchands, les cafés, les cabarets, les courtiers, les banques, &c., a été adoptée par le Conseil-général, mercredi dernier, à une heure très avancée de la nuit. Les taxes sur ces différents établissemens et professions ont été augmentées. L'adoption de cette ordonnance sera d'un grand secours aux différentes municipalités.

Troisième municipalité.—Le Conseil de la Troisième Municipalité a décidé mercredi soir, à une majorité de trois contre deux, que le mandat de l'alderman Hale était forfait par suite de son absence à deux séances régulières. Le Conseil a également adopté une résolution enjoignant au Maire, d'ordonner une nouvelle élection. M. Hale représentait le second District.

Enquêtes.—Le coroner a pratiqué hier deux levées de corps. 1o. Un Irlandais, nommé Alexander et âgé de trente-six ans, a été trouvé mort au domicile de M. Michel McCawley, en face du marché Ste-Marie. Verdict: mort d'une maladie du foie; 2o. Le corps d'un homme blanc, dont le nom est inconnu, a été retiré du Mississippi. Verdict du jury d'enquête: Noyé.

Il n'y rien eu de nouveau hier à la Cour du recorder Baldwin. L'instruction de l'affaire John Boyd, accusé d'escroquerie, a lieu ce matin.

La police de la Première Municipalité a recueilli hier un petit nègre, âgé de trois ans, qui s'était égaré. Il a été conduit au bureau du constable, où son maître peut aller le réclamer.

Blessures.—La police de la troisième Municipalité a arrêté hier un nègre nommé Pierre Lobin, prévenu d'avoir, le 9 du courant, porté un coup de couteau à Edlar Riveras. La blessure faite à la joue gauche, n'offre aucune gravité. L'affaire sera instruite ce matin devant le recorder Seuzeneau.

Cour du Recorder Genois.—La journée d'hier a dû être extrêmement fatiguante pour le recorder Genois. En outre de la besogne courante, il a instruit l'affaire de Mathias Dolmeyer, prévenu de vol; celle de James Mulkly, accusé de coups; et celle de John Neville, prévenu d'un semblable délit. Il les a renvoyés tous, les trois pardevant la première Cour de district.

☞ Les restes mortels du major Ringgold sont arrivés à Mobile mardi matin; ils ont été reçus avec honneur par la population, et transportés au milieu d'un cortège militaire jusqu'au bateau à vapeur qui a dû les conduire à Montgomery.

L'élection d'un sénateur des Etats-Unis devait être faite le 4 courant par la législature de la Caroline du Sud. Le candidat favori paraissait être le juge Butler.

TEXAS.

L'arrivée du navire à vapeur *Palmetto* nous a mis en possession de nos journaux du Texas jusqu'au 6 inclusivement.

On lit dans le *News* de Galveston: "On dit que le major Neighbors, agent auprès des Indiens, [illegible] du département de la guerre l'ordre de distribuer aux Indiens les présens stipulés par les traités. Il est probable que le major a déjà visité les tribus qui s'étaient réunies aux alentours du Comptoir de Torrey, et que sa visite aura fait disparaître tous les sujets de plainte."

Le navire à vapeur *Wm. R. McKee*, parti de la Nouvelle-Orléans, est entré le 3 à Galveston, après avoir eu fort mauvais temps durant sa traversée.

La goëlette *Ross*, arrivée à Galveston le 1er, a donné quelques renseignements sur divers bâtimens qu'elle avait rencontrés. [illegible] avoir souffert du dernier coup de vent. Une petite goëlette dont on ignore le nom s'était échouée sur la barre de Paso Cavallo [illegible] et le *Telegraph* étaient en dedans de cette barre.

Le dépôt militaire du Port Lavacca a été transporté à Camp Santiago, [illegible] Indian Point [illegible] [illegible]

Ecrit dans le *Bulletin* des *Planteurs* (Attakapas) sous la date du 5 courant:

"La récolte de sucre dans les Attakapas sera beaucoup [illegible] qu'on ne se l'imaginait [illegible] la roulaison. Dans la nuit du 25 novembre, une première gelée est venue [illegible] et [illegible]. Le 28, la température [illegible] deux ou trois jours [illegible] et a pris une couleur plombée. Quelques-uns de nos planteurs ont fini, et à peu d'exceptions près, ils ont fait à peine les deux tiers de l'an dernier. La canne, à ce que l'on nous rapporte, fait encore de bon sucre; mais il y aura un déchet considérable. Dans St. Martin, la récolte est encore plus mauvaise que dans cette paroisse."

FEUILLETON.

CHRONIQUE DES THEATRES ETRANGERS
San-Carlo et Barbaïa.

L'ouverture de San-Carlo, à Naples, a eu lieu le 4 octobre, avec une pompe inusitée. Le grand théâtre (*teatro massimo*), bâti par les ordres de Charles III, et qui porte à la fois le nom du saint et du monarque, était splendidement illuminé. La salle, entièrement restaurée, étincelait de dorures, de cristaux et de fresques. La scène (*palco-scenico*), une des plus belles et des mieux disposées qui soient au monde, s'est enrichie de toutes les améliorations possibles. Les décors jaillissent, comme par enchantement, de dessous terre; la rampe est supprimée; une vapeur opaque, irisée, reflétant, par un nouveau mécanisme, toutes les nuances du jour et de nuit, remplace ces affreux nuages de carton,—insulte permanente et grossière que l'homme fait au ciel.

Un des premiers, des plus grands avantages que le public italien a sur le nôtre, c'est d'arriver au spectacle à son heure, à son aise, sans presse et sans inquiétude. Les Italiens ne souffriraient pas le dégradant usage de *faire queue* à la porte des théâtres.

A Rome, à Naples, à Florence, où les privilèges n'existent pas, on force les entrepreneurs de théâtres de bâtir des salles plus commodes, ou d'y entasser moins de monde. Toutes les places sont numérotées, depuis le parterre jusqu'au pigeonnier (*piccionaja*); chacun, pauvre ou riche, peut, dès le matin, dès la veille, acheter sa place sans aucune augmentation de prix. Le soir on arrive peu à peu, sans encombrement, avec ordre. La salle se remplit doucement en quelques minutes. Deux couloirs spacieux règnent tout-au-tour du parterre, et les rangs sont assez éloignés l'un de l'autre pour que chacun puisse atteindre sa place sans marcher sur les pieds de ses voisins.

A Paris, dans les premiers théâtres surtout, il n'y a point de public. Il n'y a que des spectateurs froids, insensibles, indifférens à ce qui se passe sur la scène, enchantés comme une vraie bonne fortune, s'ils trouvent quelque chose de passable, résignés d'avance à tout ce qu'on voudra leur donner de plus indigne et de plus pitoyable. On sourit du bout des dents, on proteste par des railleries isolées contre la décadence de l'art du théâtre; mais ce serait du plus insigne mauvais goût que d'attirer les regards par une manifestation trop bruyante. Dès qu'il est bien avéré qu'un comédien est stupide, qu'un chanteur est franchement mauvais, on ne s'en occupe plus, on le laisse aller son train, en dépit du bon sens. La longanimité et la sociabilité parisiennes lui accordent comme un bill d'indemnité; on ne l'aime pas, à coup sûr, mais on le plaint, on l'estime, et, pour peu qu'il soit honnête homme, et que ses appointemens lui permettent de donner à deux petits journaux de théâtre, il peut vivre tranquille comme un mercier retiré ou un percepteur des contributions indirectes. Le reste c'est l'affaire des claqueurs.

En Italie, point de milieu: on applaudit avec frénésie les grands artistes, on siffle impitoyablement les mauvais. Le public n'entre pas dans cette foule de considérations qui désarment l'auditoire parisien. "Ce baryton a des appointemens modiques et quatre enfans à nourrir; ce ténor a perdu sa voix, cet autre n'a pas encore appris à chanter; cette jeune femme qui pousse des cris si faux, est vertueuse et jolie." Tout ceci ne nous regarde pas, répondent les Italiens, vous n'avez plus de voix, ne chantez point; vous n'avez pas appris, allez à l'école; vous avez quatre enfans sur les bras, mettez-les à terre.

Mais aussi le public de San-Carlo a-t-il la gloire d'avoir formé les plus grands artistes. Ses jugemens ont force de loi dans le reste du monde. Rubini, Donzelli, Donzetti, Garcia, Lablache, la Fodor, la Colbran, ont reçu à Saint Charles, comme on dit, le baptême de leur célébrité. Aux grands talents les grands triomphes. Il faut s'être trouvé à Naples, à Venise, à Milan, dans un de ces momens de délire où un courant magnétique s'établit entre le public et son artiste favori. A chaque phrase, chaque mot, ce sont des cris d'enthousiasme, des trépignemens contenus, des bravos refoulés au fond du cœur! Si l'artiste est une femme, la fascination est complète.—On ne songe plus alors aux paroles qu'elle prononce, à la musique qu'elle chante, au rôle qu'elle joue. La regarder, l'entendre, l'admirer, s'enivrer de ses accens mélodieux, de ses traits célestes, l'adorer en un [illegible] le seul sentiment qu'éprouvent trois mille [illegible]. Mme Malibran nous avouait un jour que [illegible] Milan, à la Scala, qu'elle avait eu la plus [illegible] de sa vie, lorsque, après un de ces transports [illegible] qu'elle soulevait partout sur son passage, elle [illegible] les jeunes gens les plus exaltés enjamber la [illegible] et s'élancer sur elle pour la fêter à leur manière. Sans un piquet de soldats qui la protégea contre ses bouillans admirateurs, elle eût été littéralement étouffée.

Mais dès que le public italien a eu le temps de dormir sur son enthousiasme, il se réveille tout à fait raisonnable. Le chanteur, quelque rare qu'il soit son mérite, est un bon chanteur, ni plus ni moins. On [illegible] les gens de théâtre, on les recherche, on les reçoit avec plaisir, mais on ne les aime pas sur un piédestal ridicule. Or, c'est tout le contraire. Au théâtre, on est froid, réservé dans le monde, dans les journaux, il n'est sorte d'exagérations auxquelles on ne se laisse entraîner. Nous abusons vraiment de la rhétorique. Tout chanteur est un artiste, tout artiste un génie! l'art [illegible] les partitions des chefs-d'œuvre [illegible] un poète, joueur de violon [illegible] de Dieu, des [illegible] Tous les [illegible] meilleur [illegible] quinze écrivains de talent sont occupés à chanter les louanges de ces divinités du jour, à les flatter, à les encenser, à leur prodiguer ces épithètes sonores qu'on ménage avec tant de parcimonie à Béranger, à Chateaubriand, à Lamennais! Etonnons-nous après cela si le plus infime comédien, le plus pauvre choriste s'emporte à la moindre observation, se cabre et rugit. Le monde est renversé, grâce à nous: ce sont aujourd'hui les mauvais acteurs qui sifflent le public. Scapin se drape dans sa souquenille trouée et prend des airs de marquis; Bartholo [illegible] nuits à épeler le Code pénal pour voir s'il ne trouvera point un moyen de faire mettre en prison la critique.

Mais revenons à San-Carlo, que, pareil au phénix, essaie en ce moment de renaître de ses cendres. Dévoré une fois par l'incendie, une autre fois par la mauvaise administration, ce théâtre a éprouvé tant de chances diverses, tant de succès, tant de revers, que l'histoire de sa grandeur et de sa décadence peut servir d'enseignement et d'exemple à toutes les entreprises de ce genre. Parmi les causes principales de sa prospérité et de sa chute, il faut compter, en première ligne, l'adresse incroyable, l'activité, l'esprit, l'intelligence de son fameux *impresario*, qui s'est en quelque sorte incarné dans son entreprise, en a suivi toutes les phases, s'est révélé, a grandi, a succombé avec elle. On s'imagine à Paris que rien n'est plus facile, plus à la portée de tous, que d'administrer un théâtre. Sur cent personnes que vous arrêterez au passage, il n'en est pas une qui hésiterait à se charger de fonctions si simples et si agréables en apparence. Avec un peu d'esprit, quelque connaissance du monde, des amis au ministère, et une bonne commandite, l'homme le plus étranger aux choses du théâtre se croira appelé à faire sa fortune et à rendre de grands services à l'art. Or, il n'est point d'Etat plus difficile à gouverner que ce mouvant royaume de châssis et de toiles. Les bons directeurs sont aussi rares que les Machiavel, les Richelieu, les Colbert. J'ai eu occasion d'esquisser les biographies de Merelli et de Lanari; le portrait de Barbaïa, leur maître à tous, complètera cette illustre trilogie.

Domenico Barbaïa a commencé par être garçon de billard. Il n'est rien tel que le jeu pour mettre à nu les passions, les caractères, les bonnes et les mauvaises qualités des hommes. Tout en marquant les points, et en donnant du blanc aux joueurs, Barbaïa observait les gens qui fréquentaient son estaminet, la plupart comédiens, danseurs et chanteurs. Bien que son humeur fût brusque, atrabilaire, et peu communicative, son cœur excellent, ses reparties pleines de naturel et de sens, sa probité à toute épreuve, le firent bientôt aimer de tous ceux qui l'approchaient. Il amassa lentement quelques économies, et parvint, après bien des années d'une vie obscure et laborieuse, à monter une troupe de troisième ordre pour un petit théâtre de Milan.

Avant d'arriver à la direction d'une entreprise théâtrale, rêve long-temps caressé, Barbaïa savait déjà ses artistes par cœur, gens naturellement ouverts, familiers de mœurs faciles, qui n'avaient nullement dédaigné de se lier avec lui dans son humble condition. Ce fut là le secret de son succès: la confiance illimitée de ses artistes ne l'abandonna pas un instant, pendant sa longue carrière. Il connaissait tous les ressorts, toutes les faiblesses de ces natures nerveuses irritables, maladives, d'une sensibilité et d'une délicatesse extrêmes. Les artistes ne font rien comme les autres, ni pour les mêmes motifs. Leur fibre, incessamment tendue, leur amour propre exalté, cette vie d'émotions, d'ivresse et de fièvre les rend plus capricieux que des femmes, plus intraitables que des enfans. Généreux jusqu'à la folie, ou égoïstes jusqu'à la cruauté, méfians jusqu'à la dissimulation ou crédules jusqu'à la candeur, un mot les accable, un mot les relève. Couvrez-les d'or, menacez-les de la vengeance de Dieu et des hommes, vous ne les ferez ni avancer ni reculer d'un pas. Mais si vous adressez franchement à leur cœur, si vous leur faites bien sentir que vous avez besoin d'eux, si vous flattez leur vanité, ce fil secret qui dirige toutes leurs actions, ils accourt à vous corps et âme. Barbaïa les radoucit souvent, les écrasait de travail; il était grossier, fantasque, exigeant; mais toutes les fois qu'un de ses chanteurs rentrait dans la coulisse, haletant, ému, brisé de fatigue et de joie, Barbaïa le serrait dans ses bras, et deux grosses larmes coulaient sur ses joues.

C'était un homme de haute taille, ni gras ni maigre, avec un visage assez régulier, une bouche agréable, et deux yeux perçants et pétillants d'esprit. Son activité était prodigieuse; on le trouvait partout, jetant, grondant, montrant le poing aux ouvriers, et [illegible] Peintre, machiniste, maçon [illegible] main à tout, et d'un tiraillement [illegible] ignorance en musique est devenue proverbiale, et cependant jamais il ne s'est trompé sur le succès d'un ouvrage ou l'avenir d'un artiste. Il avait l'instinct de l'art; il flairait le génie. C'était bien l'homme le plus colère et le plus véhément qu'on pût trouver. Il n'est pas un grand artiste de ce temps-ci qui n'ait essuyé ses invectives. Lorsque sa colère le prenait avec trop de violence, ne sachant comment se contenir, et craignant d'éclater, Barbaïa appelait à haute voix son domestique, et se faisait [illegible] à grands coups de brosse, ou bien il [illegible] la tête dans un seau d'eau glacée.

[illegible] l'adoraient et prenaient plaisir à le faire enrager. Un jour, il dinait chez lui avec Lablache, [illegible] et la Malibran. On devait donner le [illegible] Barbaïa devait le faire [illegible]. Vraiment elle a toujours préféré à celui du Mexique. La diva avait été [illegible], Barbaïa ressemblait de [illegible] à un père au milieu de ses enfants. Tout-à-coup je vis son front se rembrunir, il fronça le sourcil, et, saisissant un couteau, il se jeta sur la cantatrice.

—Misérable, malheureuse! s'écria-t-il, avec bien d'amertume que je ne suis déplaisant, [illegible] donc juré ma ruine!

La Malibran riait comme une folle.

—Mais qu'y a-t-il? qu'avez-vous donc s'écriaient les convives en tâchant de désarmer le fougueux impresario....

—Elle veut ma mort, la coquine.

—Mais qu'a-t-elle fait? au nom du ciel!

—Elle mange des noix, là.... et ce soir elle ne pourra pas chanter sa cavatine.

La fortune de Barbaïa atteignit son apogée à cette memorable époque où il fut en même temps directeur de San-Carlo, de la Scala et du théâtre impérial de Vienne, fermier des jeux publics de Naples et de Milan, un des hommes les plus riches, les plus importans et les plus considérés d'Italie. Il amassa un bien immense, et vécut royalement. Palais, villas, galeries de tableaux, grande chère, nombreux domestique, rien ne manqua à cette opulente existence.—Il avait ses grandes et ses petites entrées à la cour, amusait le roi et tutoyait les ministres. Sa table était ouverte aux amis, aux connaissances et même aux inconnus. Rossini seul ici amenait tous les jours une moyenne de vingt convives qu'il ramassait dans les rues de Chiaia ou de Tolède. Il est vrai que l'illustre maëstro lui payait ses repas en chefs-d'œuvre. On sait que Barbaïa l'enfermait à double tour dans sa chambre lorsqu'il avait besoin d'une de ces partitions confectionnées en dix ou douze jours, et qu'on appelle *Otello*, *Moïse* et *la Donna del Lago*.

Ce fut vers ce même temps, qu'un Russe facétieux, comme il s'en trouve parfois à Bade ou à Hambourg, fit sauter cinq ou six fois la banque napolitaine. Barbaïa, loin de se plaindre, loin de regretter les sommes énormes qu'il voyait s'engloutir dans la poche de l'heureux joueur, le félicitait de sa bonne chance avec une grâce parfaite, et le priait à souper chez lui tous les soirs. En sortant de la salle du festin, le Russe était escorté par quatre pages munis de flambeaux jusqu'à une magnifique calèche que l'amphitryon mettait à ses ordres, et deux coureurs, également armés de torches, le précédaient jusqu'à sa demeure. Le Russe ne pouvait revenir de tant de luxe et de tant de courtoisie. Mais, quelques jours après, quand il eut perdu sur la rouge, non-seulement toutes les sommes qu'il avait gagnées, mais encore une centaine de mille roubles qu'il avait apportés de son pays, Barbaïa lui dit en souriant:

—Vous voyez bien, monsieur, qu'il n'y avait vraiment pas de quoi me remercier pour les honneurs que je vous ai rendus. C'était mon argent que je faisais éclairer.

La révolution de 1821 porta le premier coup à cet homme extraordinaire. Il garda toute sa vie une rancune implacable aux carbonari. Il prétendait que la constitution napolitaine avait duré neuf mois et avait fait neuf millions de sottises. Un malheur ne vient jamais seul. On lui rogna, quelque temps après, sa subvention. Son naturel, déjà sauvage, s'aigrit outre mesure. Il devint morose, taciturne et brutal.

Il eut souvent maille à partir avec l'intendance, la police et la censure. A Naples, les théâtres royaux sont gouvernés par un surintendant, choisi parmi les plus haut seigneurs du royaume, chambellan, majordome, grand'croix et le reste. Cette charge est ordinairement remplie et n'a rien de commun avec nos commissions d'apparat. Trois mois avant l'ouverture du théâtre, le directeur est tenu de déposer la note de ses artistes avec des certificats en règle, constatant le rang que chacun d'eux a occupé dans les principaux théâtres d'Europe, la liste des ouvrages qu'on donnera dans la saison, le nom des peintres, des décorateurs, etc.

La moindre infraction au programme est puni d'amende ou de prison.

Barbaïa avait envie de faire débuter un ténor de sa façon, doué d'une voix superbe, mais n'ayant encore paru sur aucun théâtre.

Or, les réglemens s'y opposaient. Un théâtre royal,—disait le surintendant,—n'est pas une succursale de conservatoire. Il y a des scènes secondaires pour essayer les débutans. Je ne puis admettre à San-Carlo que des chanteurs de *prima cartella*, c'est-à-dire des artistes dont le nom a brillé sur les affiches des premiers théâtres d'Italie.

—Mais, monseigneur, s'écriait Barbaïa *je vous réponds de celui-là*. Que diable! je dois m'y connaître. Croyez-vous, par hasard, que je voudrais compromettre ma réputation?

—Mais les antécédens, monsieur, quels sont les antécédens de votre ténor?

—Eh! mon Dieu, excellence, répliqua le directeur exaspéré, il n'en a pas d'antécédens: qu'étiez-vous donc, monseigneur, avant que le roi vous eût nommé majordome, chambellan et grand-cordon de Saint-Janvier?

—J'étais gentilhomme, monsieur, reprit le surintendant avec hauteur.

—Eh bien! monsieur, mon ténor était porte-faix: cela revient au même.

Après une scène pareille, il ne restait plus à Barbaïa d'autre parti à prendre que donner sa démission. Une dernière mesure acheva de le ruiner. Un abbé de mœurs exemplaires, d'une grande piété, théologien profond, mais peu au courant des affaires théatrales, fut élevé à la dignité de censeur. Le brave homme en perdit l'appétit, le sommeil et le repos de son âme. Barbaïa alla le voir un matin pour solliciter la permission d'un opera, qu'on jouait depuis vingt ans en Italie, sans que personne eût songé à s'y opposer.

En montant les escaliers du censeur, Barbaïa s'était promis de se contraindre. Il commença par s'informer doucement de la santé de son bourreau.

—Hélas! fit l'abbé en étouffant un soupir.

—Seriez-vous malade, Monsieur le chanoine?

—J'ai pensé devenir fou, repondit l'abbé avec accablement.

Barbaïa recula sa chaise.

—Fou, mon pauvre Monsieur, fou à lier, depuis que S. M., que Dieu ait en sa garde! m'a nommé censeur. Figurez-vous, Monsieur, moi qui n'avais lu de ma vie que le Bréviaire, les Ecritures et les Pères, être obligé de dévorer tous les jours cinq à six pièces de théâtre: des comédies, des drames, des operas, tout l'attirail de l'enfer. Encore n'est-ce pas tout que de les lire; il faut tâcher de les rendre honnêtes. Autant vaudrait prêcher les brigands. Ce ne sont qu'incestes, adultères, assassinats, les sept péchés mortels, enfin!

—Mais, Monsieur, il faudrait pourtant adopter un moyen terme....

—Il n'y a pas de terme à adopter.

—Permettez....

—Vous allez comprendre. Savez-vous ce que c'est qu'un opéra?

—Pardieu!

—Un opéra, Monsieur, c'est un ténor célibataire qui aime constamment la femme d'une basse taille.... mystifiée. Au premier acte, le ténor arrive de la campagne, ou de l'armée, ou du collège, n'importe.... il arrive toujours d'un endroit quelconque, et toujours assez tard pour trouver la femme qu'il aime mariée avec un autre, et assez tôt pour tromper le mari adultère.

Au second acte, la basse-taille surprend les deux amans, et a le choix de tuer l'un ou l'autre ou tous les deux à la fois: meurtre.

Au troisième acte, celui des deux amans qui survit devient fou, ou se tue. S'il ne reste plus que la basse-taille, elle s'empoisonne: suicide!

—Mais, Monsieur....

—Bienheureux encore le public, quand l'intrigue ne contient pas un inceste comme *Fausta* et *Parisina*, ou une conspiration comme *Guillaume Tell*, ou une bonne impiété comme *la Juive*, ou le diable en personne, comme *Robert-le-Diable*. Le savez-vous, Monsieur, comment tous ces opéras se terminent! Le ténor, la prima donna et la basse-taille, après s'être moqués pendant trois ou cinq actes de tous les commandemens de Dieu et de l'Eglise, s'en vont au ciel par une *cabalette finale*!

Barbaïa s'enfuit, les deux poings sur les tempes. Le lendemain il n'était plus impresario. Le théâtre, abandonné un instant à une société de nobles, qui le prenait par une sorte de gageure, jeta un dernier éclat comme une lampe qui s'éteint. Puis la décadence commença; des économies mal entendues, des artistes médiocres, des compositeurs sans talent, de vieux ouvrages mutilés, des emprunts, des inexpériences, des intrigues, tous les expédiens, en un mot, inventés par les mauvais directeurs pour prolonger l'agonie d'un théâtre. Barbaïa, frappé au cœur, rôdait souvent autour de son pauvre San-Carlo. Un soir il ne put s'empêcher d'y entrer. La salle était déserte, des araignées gigantesques tissaient leur toile sur le devant des loges. Un méchant baryton, venu de je ne sais quelle province, suffisant, malpropre et niais, osait remplacer Lablache! Barbaïa ne pouvait survivre à une telle profanation. Il en mourut le lendemain.

Aujourd'hui, le théâtre Saint-Charles en est à sa troisième résurrection. Nous lui souhaitons une longue et heureuse vie, bien que son avenir ne laisse pas de nous inspirer quelques craintes. Hélas! on peut, avec des flots d'or, avoir des décorations magnifiques, un orchestre admirable, des partitions, des danseurs, et même des artistes. Mais on ne remplace pas un Barbaïa!

P. A. Fiorentino.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Jeudi soir, 10 décembre 1846.

Les ventes de coton, aujourd'hui, ont été de 5000 balles à des prix bien tenus. Les achats ont été faits principalement pour l'Angleterre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi.

Inférieur	00 @ —
Ordinaire	8½ @ 8¾
Middling	9 @ 9¼
Good Middling	9½ @ 9¾
Middling Fair	9¾ @ 9¾
Fair	10½ @ 10¾
Good Fair	10½ @ 11
Good and Fine	11¼ @ 00

Tennessee et North Alabama.
Average list.

Good	00 @ 00
Common	00 @ 00
Extreme prices	00 @ 00

Le sucre et la mélasse ont été bien demandés, et ont obtenu les prix payés antérieurement.

La farine est calme et il ne s'en est vendu que 3 à 4000 barils @ $4 50 et 4 60.

Le maïs obtient 65 @ 67 cents le boisseau.

Change.—Nous cotons sterl. 4¾ @ 5¼ prime; francs 5.47½ @ 5.38¾; New York @ 0¾ 1¼ @ 2 pour cent d'esc. checks pair @ ¾ do.

Le fret a été en hausse, et il n'est fait aujourd'hui des engagements pour Liverpool @ [illegible] la livre.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire Magnificent, Vorill, Liverpool, P. Maxwell
Navire Clydesdale, Aphl, Glasgow, A. L. Addison & co
Navire Elizabeth, Seeley, Mobile, [illegible]
Barque Novorcdah, Hall, Rio, Irlande, [illegible] & co
Brick P. Soule, Thompson, Havane, Trajinos & Lampre
Brick Kedron, Carney, New York, Goldthwaite & Johnson
Brick Leopold O'Donnell, Rogers, Tampico, A. Lafonse
Brick Baron Pascotini, Pugliesi, Trieste, Reynaud, Cucullu & co
Goel Ferdinand, Leighton, Kingston, Jam., B. Churchman

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Palmetto, Smith, de Galveston.
Navire Adrian, Davis, de Liverpool.
Barque [illegible], Coombe, de St. Andrews.
Brick Rio, Wilkins, de New York.
Goel [illegible] Lewis, Peck, de Port Lavacca.
Goel Dorothy, [illegible], de la côte.
Steamers Queen of the West, Montgomery, Cincinnati.
Hannibal, Chenoweth, de Dalen.
Champion, Hazelhurst, de Cincinnati.
Bunker-Hill, Kerr, de Caire.
Robert Morris, Campbell, de St Louis.
Mountaineer, Wells, de Cincinnati.
Gen Pike, King, de Cincinnati.
Diana, [illegible], de la côte.
Clarksville, Hunter, de Clarksville.
Anglo Saxon, Price, de St. Louis.
Cora, Kimball, d'Alexandrie.
Alleghany, Orsam, de Vicksburg.
Natchez, Melton, de la Pointe à la Hache.
F. M. Bussell, [illegible], de Donaldsonville.
Belle Creole, [illegible], de St. Barthelemy.

Décédé hier matin, dans sa quatre-vingt-cinquième année, l'honorable François-Xavier MARTIN Son corps est exposé à la Maison-d'Etat, rue du Canal, d'où partira le convoi, à 4 heures précises de l'après-midi.

Une assemblée des membres du barreau aura lieu aujourd'hui, à dix heures du matin, dans le local de la Cour Suprême.

☞ NOUVELLE DECOUVERTE.—Par le moyen d'une composition nouvellement trouvée, on donne un noir luisant aux poëles et aux tuyaux, qui se conserve toute une année.—En vente au No. 30, rue Poydras.

Aussi.—Le Liniment de Hays, contre les hémorrhoïdes.

L'Huile Acoustique du docteur McNair, guérissant radicalement la surdité.

Le Liniment et l'Elixir de Hewes, pour guérir tous les cas de rhumatismes, garantis, autrement l'argent est remboursé.

Le Sirop Expectorant du docteur Bartholomew, souverain pour la guérison des rhumes, catarrhes, consomptions, etc.

Le Baume de Colombie pour teindre les cheveux.

Le Remède Magique de Connel et de Dalley, pour guérir les brûlures, les érysipèles, les maux d'yeux, les petites plaies, les coupures, les douleurs, etc.

☞ Le tout en vente au No. 30, rue Poydras.

☞ Les moyens de préserver la santé et vivre longuement sont à la portée de tout le monde.—Chacun peut être son propre médecin et jouir d'une constitution robuste en employant les PILLULES de MORRISON. Cette médecine hygiène végétale a mérité pendant douze années l'approbation des milliers d'individus qui en ont fait usage, dans toutes les maladies auxquelles le genre humain est assujetti.

Vendu en gros et en détail au Dalley's Northern Magical Pain Extractor dépôt, No. 151, rue Chartres.

Vermifuge Canadien de J. Wimer & Cie.

Dépôt chez Bertrand & Pinos
Encoignure Royale et Bienville.

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves: et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... Il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employez le vermifuge de Wimer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique.

19 nov.

CONSULAT DE FRANCE.

☞ Le Consul de France a l'honneur d'informer les Français résidant à la Nouvelle-Orléans et le public en général, qu'une liste de souscription, pour venir au secours des inondés de la Loire et de ses affluents, est déposée à ce Consulat où les dons seront reçus depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

On peut également souscrire à la Librairie de M. Vve. Hébert, rue de Chartres, No 140.

5 dec

☞ Je, soussignée, directrice de l'Asile des Orphelines de la Nouvelle Orléans, reconnais, avec une extrême gratitude, avoir reçu quarante-trois piastres des Canonniers la dite somme formant la moitié de la collecte faite par le Bataillon d'Artillerie dimanche dernier, dans la cathédrale.

Sœur F. REGIS.

☞ Le navire paquebot TAGLIONI, capt. Rogers, sera expédié aujourd'hui pour le Havre. Les expéditeurs sont priés de faire leur entrée en douane avant 10 heures et les passagers à coucher d'envoyer leurs billes aussitôt que possible.

11 dec

JENKINS & TRIPE,
85, Commune.

Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et Carrollton.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie, pour servir durant l'année prochaine, aura lieu au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues du Canal et Carondelet, le lundi 4me jour de janvier prochain (1847) depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

On soumettra aux actionnaires un état général des affaires de la Compagnie.

Par ordre de la Direction.

11 dec

ADOLPHE LAYET, Secrétaire.

AVIS—La société en commandite qui a existé entre Charles Judicia et François Dubois, pour l'exploitation d'un établissement de teinturerie est et demeure dissoute d'un commun accord.

CHARLES JUDICIA.
FRANÇOIS DUBOIS.

Nouvelle-Orléans 10 décembre 1846.

11 dec

A. MARCHEREAU prévient ses amis et le public en général qu'il a transporté son bureau et son chantier de charbon de terre, encoignure Rempart et Toulouse, où il continuera son genre d'affaire comme par le passé. Les ordres qu'il ont pu précédemment être apportés à l'exécution des ordres qui lui seront donnés.

Il offre à vendre aussi 2200 bouts de cyprès secs et de chênes, convenables pour boulangers.

11 dec

A Vendre pour cause de départ.—A vendre à très bas prix, pour cause de départ, une VOITURE en très bon état, avec deux chevaux. S'adresser au No. 16, rue Madison.

11 dec

A CEDER à des conditions avantageuses—Une institution située dans la première municipalité, comptant un bon nombre d'élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. LE LIEVRE, libraire, encoignure Royale et Orléans No 210.

11 dec

A LOUER, pour en prendre possession au 15 courant, une belle maison de résidence avec écuries, remises et jardin, et dépendances par le [illegible] Prévot, située chemin du Bayou en face du Tivoli. Pour les conditions, s'adresser à H. GILLY, No. 9, rue St. Louis.

11 dec

EN débarquement du navire John Dunlap, de Bordeaux, 150 paniers Guignolet superfin, 50 caisses Liqueurs surfines assorties, 60 dito Absynthe Suisse de Dubied père et fils, 150 dito Cerises à l'eau de vie, 200 boëtes petits Pois au beurre, 200 caisses Vin rouge, à vendre par

11 dec

TH. BAILLY BLANCHARD,
19, rue de la Douane.

COGNAC Pellevoisin—Le soussigné a constamment à vendre ayant droit au drawback, ledit Cognac en demi, quarts et huitièmes de pipes, des années 1825 et 1826; vieux Cognac d'une qualité supérieure, en paniers de 20 gallons.

TH. BAILLY BLANCHARD,
19, Douane.

Seul agent de M. Pellevoisin aîné, de la Rochelle. 11 dec

ARTICLES DIVERS—10 demi et 20 quarts pipes fins Cognac Pellevoisin, 6me preuve. 60 barils de 20 pal. fins Cognac Pellevoisin, de 1re preuve, de 1820 et 1825. Sardines à l'huile en grandes et demi boîtes, 100 demi boites pâtes au jambon; 20 demi-boites truffes, 100 demi boites pâtés truffés, 3 caisses chapeaux de soie, à vendre par

11 dec

TH. BAILLY BLANCHARD,
19, rue de la Douane.

70 CAISSES Sucre de la Havane
150 caisses Raisins M. R.
20 sacs Cacao de Guayaquil;
45 barils Vin de Xérès;
14 barils Vinaigre de Vin de Xérès;
17 tierçons Riz de la Caroline du Sud.
3 pipes Genièvre de Hollande
1,500,000 Cigares de la Havane de toutes qualités.
150 balles Tabac de la Havane, pour capes et tripes
30 sacs Graines pour oiseaux.
14 caisses Amandes amères;
10 barils Noir animal;
5000 Bouchons: 4 étagueres Huile d'anis, à vendre par

11 dec

S. VALLS, 36 Commune

FROMAGE—300 caisses de premier choix, en débarquement du vapeur Mountaineer, à vendre par

11 dec

WM. H. SIMMONS, 44 Poydras.

BEURRE—50 barillets, en débarquement du vapeur Mountaineer, à vendre par

11 dec

WM. H. SIMMONS, 44 Poydras.

POMMES SECHES ET CIDRE—30 barils pommes sèches; 12 do. Cidre, à vendre par

11 dec

WM. H. SIMMONS, 44 Poydras.

FARINE—600 barils St. Louis, City Mills, à vendre en magasin par

11 d

JAS. E. WOODRUFF,
60, Camp.

SUIF—83 barils suif, en débarquement du vapeur Harkaway, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,

9 dec

60, Camp.

FROMENT—1000 sacs Froment, en débarquement du Harkaway, à vendre par

9 dec

JAS. E. WOODRUFF, 60, Camp.

EN débarquement du navire Isaac Allerton, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:

100 barriques vin rouge, marque Bergasse.

17 nov

G. MUCAS, 20, Bienville.

☞ M. A. DUCHEMIN, consignataire de marchandises par le navire Emperor, du Havre, est prié de passer au bureau du soussigné.

9 dec

L. R. GALE,
93, Commune.

☞ AVIS—Ch. L. PERROT, consignataire d'une caisse de marchandises par le navire Isaac Allerton, de Marseille, est prié de passer au bureau du soussigné et recevoir sa marchandise.

9 dec

L. R. GALE,
93, Commune.

THE Frais—1500 colis vert et noir, impérial, canon à poudre, young hyson, Souchong et Pouchong, en caisses et boites, à vendre par ROBERTS & HALL,

75, Magazine.

RAISINS 1ère—500 boites M. R., à vendre par

9d

ROBERTS & HALL, 75, Magazine.

CHANDELLES—200 boites blanc de baleine, Adamantines, à vendre par ROBERTS & HALL,

9d

75, Magazine.

LIQUEURS du pays—400 barils rhum, Eau de vie, esprits purs, etc, à vendre par ROBERTS & HALL,

9d

75, Magazine.

EPICES—500 paquets muscade, casse, clous de girofle, poivre, piment, gingembre en racine, à vendre par

9d

ROBERTS & HALL, 75, Magazine.

PANTALONS—1500 paires pantalons de [illegible] et autres étoffes. Aussi:—Paletots pour enfants, à vendre en gros et en détail par Hy. PARLONGUE,

7 dec—10

21, rue St Pierre entre Levée et Chartres.

A VENDRE un certificat de crédit, de la somme de mille piastres, sur la Banque d'Amérique, New-York. S'adresser à JENKINS & TRIPE,

5 dec

85 rue de la Commune.

VIN de Catalogne—495 pipes, 10 demi pipes, en débarquement du nav. Orazimbo et à vendre par

8 dec

A. MOLIER, 90 St Louis

LINGE pour nègres—Constamment en magasin et à vendre par JOHN BELLOW Jr,

9, Canal.

SATINET—3 caisses satinet extra-fin, mélangé et noir, très épais, reçu par le navire Wabash, et à vendre par JOHN BELLOW, Jr.

5 dec

9, rue du Canal.

EAU de Parfum—100 caisses [illegible], à vendre par ROBERTS & HALL,

75 Magazine.

TABAC en feuille—7 caisses, de Floride, très supérieur, pour capes, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine

5 dec

VIN—40 quarts de pipe Madère de Sicile, &c., en débarquement et à vendre par ROBERTS & HALL,

5 dec

75, Magazine.

PRUNES à l'Eau de vie, à vendre en débarquement, par

5 dec

AUGUSTE MOLIER,
90, rue St. Louis.

PRUNES sèches de la nouvelle récolte, à vendre en débarquement par AUG. MOLIER,

90, rue St. Louis.

GUIGNOLET D'ANGERS—130 paniers et demi paniers de 6 et 12 bouteilles, à vendre par

26 nov

AUGT. MOLIER, 90, St Louis

CIGARES—120,000 régalias, impériales, millar, trabucos et canones, des marques suivantes:

Constancia, Noriega,
Victoria, Lealtad,
Florenta, Rubio,
Washington, Aquila, Luna, Sevillana,
Mahonesa, Empress, Palma Colerada,
Havana, Dos Palmas,
Manana de Oro, Dos Hermanas, &c., à vendre par

28 nov

W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

EN magasin, d'importations directes: vins rouges et blancs en barriques, demi-barriques et paniers, des [illegible] ou lots [illegible], 20 do do [illegible] [illegible] P. LONGIS,

1 dec

116 Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires [illegible] et John Dunlap, venant de Bordeaux:

[illegible]
[illegible] barriques vin blanc Haut Sauterne,
[illegible] paniers fruits à l'eau de vie,
[illegible]
[illegible] paniers pâtés de [illegible]

N. [illegible]

de F. V. Raspail.

☞ Depuis long-temps déjà le docteur G. Bouterre avait été sollicité, par un grand nombre de personnes des plus notables de l'Etat, de consentir à traiter les diverses maladies d'après le système Raspail. Il se refusa d'abord, non pour ne pas se séparer de ses confrères, mais parce qu'il ne connaissait pas ce système et qu'il fallait en faire une étude approfondie pour pouvoir entreprendre une tâche aussi rude. Ne voulant pas supposer qu'on pût prétendre que ce n'était que par opposition systématique qu'il refusait d'adopter les idées de Raspail, il essaya cette méthode de traitement sur quelques malades et bientôt il se vit forcé de se rendre à l'évidence. Il obtint en peu de temps des succès presque extraordinaires; et maintenant que l'expérience est venue lui prouver que ce système n'est pas une utopie, s'adresse au public et annonce que dès à présent il traitera par ce système tous les malades qui le désireront.

Le docteur Bouterre s'engage à traiter toutes les maladies par ce système seul, et sans aucun mélange d'autres médications. Ce qui ne l'empêchera pas de continuer à soigner par la méthode qu'il a employée jusqu'à ce jour, les malades qui ne voudraient pas être traités par le système de Raspail.

Le docteur Bouterre donnera tous les jours des consultations, le matin, depuis dix heures jusqu'à midi, et le soir, depuis trois heures jusqu'à quatre heures. Les dimanches et les jours de fête il n'y aura pas de consultations le soir.

Le docteur Bouterre continuera à aller visiter les malades qui voudront bien le faire appeler.

Le prix des consultations est invariablement fixé de $2 à $5, selon la gravité et la chronicité de la maladie. Cette mesure a été prise par le docteur G. Bouterre, afin d'éviter toute discussion désagréable. Les pauvres seuls seront admis gratuitement aux consultations.

Le docteur Bouterre demeure rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine.

11 nov—☞

LA société existant entre F. Loison et L. E. Silvestre, sous la raison de LOISON & SILVESTRE, étant expirée, est dissoute d'un mutuel accord à partir de ce jour. L. E. Silvestre reste chargé de la liquidation.

10 décembre 1846.

F. LOISON,
L. E. SILVESTRE.

☞ Le magasin d'habillements et de détail continuera les mêmes affaires et au même emplacement, sous la direction de L. E. Silvestre, qui s'est adjoint un associé commanditaire, et sous la raison de

L. E. SILVESTRE & Co,
36, rue de Chartres

10 dec

LES soussignés F. Loison et L. E. Silvestre ont formé ce jour une nouvelle société sous la raison LOISON & SILVESTRE, pour s'occuper spécialement d'affaires d'agence et de commission. Leur bureau restera provisoirement rue de Chartres, No. 36, au premier.

LOISON & SILVESTRE,
36, rue de Chartres

10 dec

CONDUITS à la geole de police de la Seconde Municipalité:

NED, griffe foncé d'environ 27 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, se disant appartenir au capitaine Webb.

Aussi—MELINDA, négresse de 18 ans, taille de 4 pieds 9 pouces, se disant appartenir à M. John Hall.

JULIEN, mulâtre de 25 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, borgne de l'œil gauche, se disant appartenir à M. Mausé.

DIANA, négre de 30 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, se disant appartenir à M. Brown.

RICHARD, griffe de 27 ans, taille de 5 pieds 7 3/4 pouces, se disant appartenir à M. Boudart, à Thibodeauxville.

JACK, negre de 19 ans, taille de 5 pieds 6 3/4 pouces, se disant appartenir à Jack Small, h. c. l.

WILLIAM, negre de 60 ans, taille de 5 pieds 6 1/4 pouces, se disant appartenir à M. Kirwin.

NICHOLAS, griffe d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 1/2 pouces, se disant appartenir à M. Ruelan.

ABRAHAM, négresse d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 5 1/2 pouces, marquée de petite vérole, se disant appartenir à M. James Anderson, de Jefferson, comté du Texas.

BAPTISTE, mulâtre d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, ayant un carcan, se disant appartenir à M. Jones.

ISAAC, négrillon de 8 ans, taille de 3 pieds 9 pouces, ne pouvant dire le nom de son maître.

Les propriétaires de ces esclaves sont prévenus d'avoir à les réclamer en payant les frais.

11 dec—3m1pe

N. M. HACKETT, gardien.

A VENDRE.

UNE SUCRERIE

ET SOIXANTE-DIX ESCLAVES.

CETTE Terre mesure trente cinq arpents de face sur quarante de profondeur, sur lesquels 300 à 350 sont en culture. Il y existe une maison de maître, une cuisine, des cabanes nègres, du plant de cannes pour la prochaine récolte, &c. Aussi:—Soixante-dix esclaves. Cette terre est située dans la paroisse de la Pointe Coupée, à trois milles au-dessous du Bayou Fara et au-dessus [illegible] de la Pointe Coupée. [illegible]

Pour plus d'informations, s'adresser à MM. A. Ledoux & Co, No 77, rue du Canal, Nouvelle Orléans, ou à M. J. Jarreau, à un demi mille au dessous de Waterloo, paroisse de Pointe Coupée.

10 dec—6

A VENDRE—UNE MACHINE à engrainages, d'une nouvelle invention, pour faire du CHOCOLAT. Cette machine peut mouvoir et peut produire beaucoup plus de travail qu'aucune autre en usage jusqu'à présent.—S'adresser pour la voir et en connaître le prix, à Bas-cher, armurier mécanicien, rue Dauphine, No. 166, entre Toulouse et St. Louis.

10 dec—6

METHODE POUR LE PIANO FORTE, composée par François Hunter, publiée et à vendre au magasin de musique de Mayo No 5, rue du Camp, près la rue du Canal. Une édition revue se vend au prix modique de $2 50 par copie. On y trouvera aussi un grand assortiment de musique française italienne et allemande.

10 dec—3

WM. J. MAYO.

P. LONGIS, rue Royale No. 116, offre à vendre:—59 barriques vin de Marseille, Grousset et Bergasse, ou 30 do Margaux et Lafitte; 30 do do Larose; 30 do do Julien; 30 do do Montferrand, 70 tierçons vin blanc, 10 do do Barsac, 30 do vieux Madère, 10 do vieux Porto; 10 do demi-pipes Cognac J. J. Dupuy et Pellevoisin, 30 do do Lafitte, 30 do demi-boites pâtés; 50 do Sauterne et Barsac; 100 do curaçao et marasquin; 10 do demi-pièces; 50 do absynthe suisse, 10 do Vermouth, 300 paniers anisette de Bordeaux.

11 dec

Graines Fraîches de Jardinage.—Garanties être de l'année 1846.—Le soussigné vient de recevoir par le navire Bronson, de New York, un grand assortiment de Graines fraîches, venant directement des principaux grainetiers du Nord. Cet envoi consiste en

Betteraves assorties, Fèves assorties, Choux hatifs, Choux tardifs, Choufleurs, Céleri, Carrottes, Cresson, Concombres, Panée, Laitue, Melons, Tomates, Moutarde, Betteraves, Oignons, Persil, Pois, Poireau, Piment, Giraumons, Radis, Squash, Epinards, Navets, &c. &c. Et nombre d'autres graines trop longues à énumérer.

Aussi—10,000 Pates d'Asperges Géants, propres à être plantées de suite.

9 dec

WM. BINN,
No. 11, rue Commune

COMPAGNIE DU GAZ.
Nlle Orléans, 4 déc. 1846.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de la Charte, une élection de sept directeurs pour l'année 1847 aura lieu le lundi 7 janvier prochain, au bureau de la compagnie, de 10 heures A. M. à 2 P. M.

Par ordre, P. W. WOOD, Caissier.

M. HENRI AMBROISE GRISONER, Cultivateur est prié de passer au Bureau du soussigné.

8 dec

LEOPOLD JEANNET, 22, St. Louis.

MME. VEUVE BOURDIN, couturière en robes, rue Royale, No. 77,

A l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne que, de retour de France, d'où elle apporte une quantité d'objets de fantaisies et fournitures pour robes, elle vient de les continuer à donner tous ses soins à la confection de toute les robes qu'on voudra bien lui confier, concernant sa partie.

8 dec

EMILE COUVERTIE,
Successeur de Louis Couvertié,

A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de transporter son établissement de la rue Conti à la rue Royale, entre Orléans et Ste Anne, No. [illegible].

8 dec

E. COUVERTIÉ.

[illegible] DE LA LOUISIANE—Imprimé par [illegible] Antoine Blanc, évêque de la [illegible] en gros et en détail, à la [illegible]

VICTOR HEBERT,
140 rue de Chartres

[illegible] DE GALLOGNE—75 barriques de qualité [illegible], en magasin et à vendre par

J. PRATS, 36 Vieille Levée

CHANGE sur Gênes—Payable à Marseille, à vendre par

10 dec

D. LANATA,
Nos. 9 et 10, rue Jefferson

GRAINES de Jardinage d'Italie—Un assortiment reçu par le navire Orazimbo, à vendre par

10 dec

B. LANATA,
Nos. 9 et 10, rue Jefferson.

EPICES Moulues—45 boites Poivre supérieure, en débarquement du navire Vicksburg, et en magasin, 250 colis Gingembre, Piment, Casse, Moutarde, Clous de Girofles, &c., à vendre par ROBERTS & HALL,

75, Magazine.

ESPRITS PURS—12 barils de la première preuve, en débarquement du navire Vicksburg, et à vendre par

ROBERTS & HALL, 75 Magazine

CUIR à semelles—Un lot de qualité supérieure à vendre par

10 dec

JOHN HALL,
7, Front Levée

RIZ—70 barriques de la Caroline, à vendre par

10 dec

FOSDICK & BRO,
60, Gravier

RAISINS—300 caisses raisins Malaga, à vendre par

11 dec

FOSDICK & BRO.
60 Gravier

AVIS—Les soussignés se sont associés pour établir une agence; ils se chargeront de la gestion de tous biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non-résidents, et accepteront à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à eux.

A. MICHOUD,
A. GUILLET,

1er dec—1an

Bureau 142, coin Ursulines et Levée

A VENDRE—900 sacs sel de Liverpool, par

PIERRE FOUTE, rue de la Douane.

MIEL—3 barils qualité supérieure, pour clore un envoi, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,

9 dec

11 et 15 rue St-Louis

PERLASSE—5 barils, à vendre par

DARAN, QUEYROUZE & Co,

11 et 15 rue St-Louis

SARDINES—[illegible] boites sardines de Nantes, 3,000 quart do, à vendre par

9 dec

DARAN, QUEYROUZE & Co,
11 et 15 rue St-Louis

CONSERVES ALIMENTAIRES—Un assortiment choisi récemment reçu de St-Louis, à vendre par

DARAN, QUEYROUZE & Co,
11 et 15 rue St-Louis

TABAC—700 balles de Cuba [illegible] pour capes et tripe, en magasin et à vendre par

TROISGROS & LAMPRE, 96, Vieille Levée

AMIDON—50 barils de la Havane, [illegible] à vendre par

TROISGROS & LAMPRE, 96, Vieille Levée

CAFE Havane—1050 sacs, en magasin et à vendre par

9 dec

TROISGROS & LAMPRE, 96, Vieille Levée

ULTRA-MARINE—Couleur riche et [illegible] pour les voitures. Elle est fort en usage [illegible], à vendre par

9 dec

[illegible], Canal.

VITRES, &c.—1000 caisses Vitres [illegible] 8x10 à 20 sur 44, double en simple [illegible]; 2000 barils de plomb; 40 douzaines [illegible] [illegible] en portraits, et tous les accessoires du [illegible].

E. [illegible], 46, Canal.

[illegible] en débarquement du brick Nautilus, de Bordeaux:

[illegible] barriques vin rouge bon ordinaire;

[illegible] du vin de Blaye, supérieure qualité, de divers crus

100 barils vin blanc Haut Sauterne.

[illegible]

A VENDRE par le soussigné, à très bas prix, pâtés de perdrix, faisans, poules de prairie; le tout provenant de manufactures américaines et garanti aussi bon que les conserves françaises.

5 dec—15

JEAN FIEGE,
enc. St Pierre et Royale

AVIS
AUX CREOLES DE LA LOUISIANE.

MESSIEURS—J'ai le plaisir de vous annoncer l'arrivée de mon assortiment d'élégantes CHEMISES en TOILE et COTON qui, selon la promesse que je vous en avais faite, ont été confectionnées sous ma direction pendant mon séjour à New-York.

J'invite respectueusement les Dames de la ville à venir visiter mon magasin et examiner les nombreux modèles et l'élégance des articles manufacturés. J'ose annoncer qu'aucun autre établissement de ce genre au Sud puisse produire des Chemises aussi élégantes que celles reçues au Dépôt de Chemises de la Nouvelle-Orléans, No. 1, rue du Camp, à côté de la Banque de Cité.

ISAAC HART.

N. B. Un superbe lot de Cravattes et Echarpes en satin de couleur variées; Gants chamois, récemment reçu de Paris.

5 dec

M. R. GONTIER, partant pour faire un voyage en France, a l'honneur d'annoncer aux personnes qui sont en relations d'affaires avec lui, de vouloir bien régler d'ici au 15 février prochain. Il les prévient qu'à cette époque tous les objets qui n'auraient point été retirés ou réglés, seront vendus immédiatement à l'amiable. Les personnes qui lui doivent et celles auxquelles il peut être dû sont invitées à venir régler le plus tôt possible, au No. 46, rue Ste. Anne. Mr. GONTIER profite de cette occasion pour faire savoir à ses amis et au public qu'il a en mains une belle partie de DIAMANTS, consistant en ornemens, bagues, épingles, broches, &c. &c. ainsi qu'une grande quantité de Montres en or, Patent Lever, Lepine, à secondes indépendantes, chaînes et clés, bagues, boucles d'oreilles, porte-crayons en or, argenterie, cafetières, théières et couverts, le tout à des prix excessivement bas.

Mr. Gontier remercie sincèrement ses amis et toutes les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur bienveillant patronage, et prend la liberté de leur recommander son successeur, Mr. N. PERARD, qui continuera le même genre d'affaire au même domicile, rue Ste. Anne, No. 46, à la BOULE D'OR, en face de la maison des Cours.

9 dec—1&2m

Marchandises Françaises, en débarquement.

L. H. RICHARD, No. 33, rue de la Douane, vient de recevoir et offre aux marchands, les articles suivants, importés par les navires Brunswick et Kilby, et entrés au nouveau tarif:

2 caisses de cotonnade bleues unies, fortes; 4 dito de printems; 2 dito assorties; 1 dito mérinos noir, belle qualité; 8 dito coutils à pantalons, 3 dito barège fantaisie pour robes; 1 dito soieries lustrées noires, 3/4, 7/8 et 4/4, 3 dito bretelles polka; 2 dito mousseline batiste d'Ecosse à jours, imprimées et brodées; 1 dito mousseline Suisse, brodée pour robes; 1 dito soieries et tulle de soie, pour modistes; 1 dito apartenir gazes et sparterie jaconat; 10 pièces batiste claire extra fine; 5 douz. mouchoirs de batiste brodés, nouveaux genres; 2 dito éventails pour soirées; guipures dentelles et dentelles noires, cols brodés et cols guipure. Vente en gros seulement.

5 dec

L. H. RICHARD.
33, rue de la Commune, au premier.

DEMANDE—Une dame possédant une bonne éducation, désirerait se placer comme institutrice, soit dans une maison particulière en ville, soit à la campagne sur une habitation.

On donnera les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de ce journal.

5 dec

DEMANDE—Une Dame d'une trentaine d'années, ayant reçu une très bonne éducation et parlant l'anglais et l'allemand, désirerait trouver en ville, ou sur une habitation, une place de dame de compagnie ou de femme de charge. Les gages ne seraient pour elle qu'une considération secondaire, car elle désire avant tout un intérieur confortable.

Elle donnera les meilleures recommandations. S'adresser par lettre à A. B. au bureau du Journal.

4 dec—6

AVIS—Un homme d'un âge mûr, parlant le français et l'anglais, désirerait trouver une place de teneur de livres, dans une ou plusieurs maisons de commerce de cette ville. Il donnera sur son compte tous les renseignements les plus satisfaisans.

S'adresser de suite au bureau de l'Abeille.

21 nov—3pe

ET EN CONSIGNATION.

MARCHANDISES SECHES, CHEZ KING,
MAISON BLANCHE, 72, RUE GRAVIER
DETAIL AU DESSOUS DU PRIX D'ENCAN

LES envois suivans d'articles de goût, doivent être vendus de suite et sans réserve. Toutes personnes désirant des marchandises sèches, trouveront avantageux pour elles de se présenter de suite et de faire leurs provisions, elles rencontreront rarement une semblable occasion. Les prix que l'on demandera seront si modérés qu'il ne sera nécessaire d'user d'aucune espèce de persuasion. On se fera un vrai plaisir de faire examiner tous les articles, et l'on donnera par dessus le marché, les fournitures de marchandises. Cachemires, mousselines, mérinos, alpacas, draps d'Egypte, cachemir des Indes, soie satins, florences, dentelles noires, mouchoirs brodés, mouchoirs de batiste, cravates de soie, des bottes, mouchoirs de batiste, linge de table diapré et linons damassés des Indes, toiles de haute qualité, étoffes pour caleçons, soie [illegible] et bas d'enfans de soie, mousseline-laine, [illegible], jeans de Kentucky, ouate, bourre, [illegible].

Ces articles seront vendus positivement à vingt cinq pour cent au dessous des prix que l'on paie pour les mêmes articles dans la rue Chartres. Comme marchand commissionnaire, des maisons de Boston, New York Philadelphie et Baltimore m'envoient constamment des marchandises sèches sur lesquelles ils font des avances.

S'adresser à

4 dec—1m

KING,
72, Gravier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LA Librairie de J. F. LELIEVRE est transportée de la No. 282 au No. 210, rue Royale, encoignure du jardin St. Antoine.

2 dec—1m

ECHO DES FEUILLETONS.
Baisse de prix.

LELIEVRE, agent de M. de Larac, est autorisé à recevoir des souscriptions à l'Echo des Feuilletons et au Journal des Journaux à $2 50 pour l'année 1846, commençant le premier octobre 1845 pour l'Echo, et au premier janvier pour le Journal des Journaux. Les numéros arriérés qui viennent d'être reçus, à la librairie, rue Royale, 210, Encoignure de la Place St Antoine.

1 dec

BUREAU DE LA COMP. DU GAZ,
20 novembre 1846.

LE prix du gaz sera réduit à CINQ PIASTRES les mille pieds cubes, à partir du 1er janvier prochain.

1 dec

JAMES ROSS, président

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Alma, de Bordeaux:

200 caisses de 12 bouteilles vin rouge St. Julien

25 caisses prunes à l'eau de vie.

25 caisses fruits à l'eau de vie

10 caisses (de 12 pruneaux) pruneaux.

25 caisses de 12 bouteilles absynthe.

7 dec

Vve. MAIGNAN, 87, St. Louis

CHAUX—Une cargaison de Thomaston, de 1000 barils, en débarquement de la barque George, à vendre par JOHN HAYMAN & Co.

3 dec

11, Magasins Rouges, 3me municipalité.

BOUTEILLES vides, à vendre par

25 nov

AUGT. MOLIER, 90 St. Louis

CIGARES DE LA HAVANE. En débarquement du brick Salvadora:

Regalia—Sevillana, Regalia—La America,
" Océana, Canones—Esculapio,
" Lisboaya, Millar—Llobregat,
" La Flor[illegible], " La Rosa
" La Gratia, " Puerto de la Havana.
" La Amalia,

A vendre par

20 nov

LAPEYRE, MARISPE & Co.
68, rue St. Charles.

WM. H. SIMMONS,
Marchand-Commissionnaire,
44, Rue Poydras.

8 dec

AVANCES faites sur les consignations de Produits de l'Ouest adressées à mes amis de la Havane.

8 dec

Wm SIMMONS, 44, Poydras.

FROMAGE—350 caisses, à vendre par

8 dec

Wm. H. SIMMONS, 44, Poydras

DIVERS—6 barils jambon enveloppé, 8 David, Jr. 18 bis alcohol, forte preuve, 15 do vieux whiskey de Monongahela, à vendre par

8dec

W H SIMMONS, 44, Poydras

CIGARES de la Havane—200,000 Regalias, Impérial, Millar, Prensados, etc, des meilleures marques suivantes: Constancia, Noriega, Luna, Aquila, La Grata, Emilio, Floreda, Lealtad, Victoria, Mahonesa, Manzana de Oro, Leverdiana, Palma Colebrada, Empress, Dos Hermanas, etc, à vendre par

8dc

W H SIMMONS, 44 Poydras

CAFE—250 sacs, en débarquement du brick T. Street, de la Havane, à vendre par

8 dec

TROISGROS & LAMPRE, 96, Vieille Levée

CIGARETTES—En débarquement du brick T. Street, de la Havane, et en magasin, de véritables Cigarettes, à vendre par J. M. CABALLERO,

8 dec

32, Vieille Levée

CIGARES—Un grand assortiment de cigares, en magasin et à vendre par

8 dec

J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

SUCRE HAVANE—Jaune et Brun, en magasin et à vendre par

8 dec

J. M. CABALLERO,
32, Vieille Levée

PORC MESS—50 barils, à l'inspection, à vendre par JAMES E. WOODRUFF,

8 dec

60, rue du Camp

CAFE DE LA HAVANE—400 sacs, en débarquement et à vendre par

8 dec

Wm. H. SIMMONS,
44, rue Poydras

EN débarquement du brick Saladin, de Bordeaux: 90 barriques claret, 100 caisses cerises à l'eau de vie, 100 do fruits à l'eau de vie.

8 dec

REYNAUD, CUCULLU & Co.
34, Tchoupitoulas

CIGARES—1,000,000 régalias, de la Havane, des meilleures marques, canones, impériales, Panatelas, millares, [illegible], &c., en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

8 dec

34, Tchoupitoulas

CIRE—20 [illegible], à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

8 dec

34, Tchoupitoulas.

FARINE—2000 barils farine des meilleures marques de St-Louis, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

3 dec

34 Tchoupitoulas

FARINE—495 demi barils de farine de St Louis, en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

34 Tchoupitoulas

CAFE DE LA HAVANE—Blanc, nouvelle récolte, en débarquement du Salvador, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

3 dec

34, Tchoupitoulas

BEURRE Goshen—12 frequins beurre de 1er choix, en débarquement et à vendre par

J W STANTON & Co.

2 dec

consignees Magazine et Lafayette

HUILE de baleine et chandelle—Huile de baleine purifiée pour l'hyver, idem au naturel; chandelles de blanc de baleine de New Bedford, à vendre par

J W STANTON & Co,

2 dec

consignees Magazine et Lafayette

CAFE de Rio—1500 sacs café en toile double et en toile et pitre, à vendre à la convenance des acheteurs, par

J W STANTON & Co.

2 dec

consignees Magazine et Lafayette

CHARBON—50 [illegible] charbon Peach Orchard, en morceaux propres au salon, à vendre par

J W STANTON & Co.

3 dec

consignees Magazine et Lafayette

CAFE à réduire—20,000 sacs [illegible], à vendre par

J W STANTON & Co.

consignees Magazine et Lafayette

[illegible] ayant droit au drawback, à vendre par LOISON & SILVESTRE,

36, rue de Chartres

[illegible]

QUARTIER GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 1er. décembre 1846.

LES officiers de ligne du régiment d'infanterie devront se réunir le vendredi 11 décembre courant, à l'Arsenal, à 4 heures et demie de l'après-midi, afin de procéder à l'élection d'un colonel du régiment d'Infanterie, ainsi qu'à l'élection d'un lieutenant-colonel dudit régiment, par un seul scrutin.

L'élection sera présidée par le major-inspecteur de brigade, J. L. F. Chatry, assisté du capitaine Henry Auts, commandant les Yagers, et du capitaine R. Vionnet, commandant les volontaires Catalans.

La dite élection sera tenue et restera ouverte depuis 4 heures et demie de l'après-midi jusqu'à 6 heures et demie. Par ordre de D. Augustin, brig. général.

PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

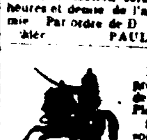

La compagnie est convoquée [illegible] prochain 14 du courant, à 2 heures de l'après-midi et se réunira sur la Place d'Armes.

Messieurs les membres honoraires sont invités à vouloir bien y assister.

Par ordre du capitaine,
CONSTANT BACON,
Maréchal des Logis chef

11 dec

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros,
et agents
Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.
No. 20, rue de la Douane.

1er dec

AVIS.

MR. DEREPA, SERRURIER-FORGERON, fait savoir à la mécanique, a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'étant de retour de France, il reprendra ses travaux à la même demeure, rue Conti, No. 93.

Il posera les sonnettes comme par le passé, mais avec de nouveaux procédés qu'il a rapporté, ainsi que de nouvelles mécaniques ambulantes pour les malles et qui mérite l'attention des négocians.

Il continuera également toutes les branches de sa partie telle que la fabrication des balcons, rampes d'escalier, coffre-forts, serrures, chaudronnage et tout ce qui concerne ce genre d'affaire.

Henry—00

DROGUES ET MEDICAMENTS en débarquement du navire Genesee de New-York:

2000 livres potasse blanche,
3000 do potasse rouge de Russie,
500 liv. camphre raffiné, 500 livres curcuma,
980 livres carbonate d'ammoniaque,
300 livres jus de réglisse,
Fleurs de [illegible], sauge, mélisse
Capillaire, Belladonne, stramonium,
Extrait de ciguë, do de valériane,
Do de Belladone, baie de genièvre.

A vendre par

P. URSACHE,
enc. Conti et St Philippe

HOTEL D'ORLEANS.

Rue de Chartres, 151, entre St Louis et Toulouse. AUG. GEORGES a l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et le public en général, qu'il tient toujours ledit Etablissement, qui vient d'être entièrement remis à neuf, et que l'on trouvera, comme par le passé, confort et propreté, aux prix les plus modérés.

On pourra se procurer des appartemens, pension complète depuis $1, $1 25, et $1 50 par jour, et au mois depuis $25 jusqu'à $35. Elle prend des pensionnaires pour le déjeuner et le dîner, ou le dîner seulement et fait service en ville.

5 nov—3m

MADAME CHILDS, encouragée par ses premiers succès dans l'enseignement, se propose d'enseigner l'Anglais, et s'adresse plus particulièrement aux personnes de l'ancienne population et aux étrangers qui ne possèdent pas une langue devenue indispensable dans les affaires et dans la société. Nos hommes de lettres, et en général les personnes adonnées à l'instruction, s'accordent à reconnaître le talent avec lequel Mme Childs a professé soit dans les écoles publiques, soit dans les institutions particulières de cette ville, et reconnaissent toutes les recommandations désirables.

Mme Childs donnera indifféremment ses leçons chez elle, ou au domicile de ses élèves.

S'adresser rue Royale, No 105, entre Conti et St. Louis.

RECOMMANDATIONS:

Wm. Freret, Pierre Soulé,
D. Mercier, Armand Pitot,
Ls. Eyma, P. Rousseau.

10 nov—3m

DEPOT D'HABILLEMENS,
EN GROS ET EN DETAIL,
No. 32, Vieille Levée.

Le soussigné informe respectueusement le public qu'il reçoit du Nord un vaste et joli assortiment d'HABILLEMENS, qu'il offre à vendre, pour du comptant aux prix les plus modérés. Comme il est en rapport direct avec les maisons de New York qui font confectionner en grand des habillemens, il peut dire avec confiance que son assortiment d'habillemens, bien que ne le cédant pas sous le rapport des étoffes et du confectionnement, à ceux qui de meilleurs marché que le cours ordinaire.

Les acheteurs sont priés de venir examiner ces articles et s'assurer qu'ils sont aussi bon marché qu'on le prétend.

N'oubliez pas que c'est au No. 32, rue de la Vieille Levée.

26 nov—1m

M. BARNETT.

HABILLEMENS D'ENFANS.
LOISON & SYLVESTRE,
36, rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir le complément des habits d'enfans qu'ils attendaient par les navires Hudson et Galena, tels que:

Redingotes drap bleu, vert et noir extra fin,
Amazones do do du
Paletots tweed pour tous les âges,
Vestes habillées à boutons d'or,
Paletots sack en drap fin collet et revers de soie,
Gilets soie, satin, et cachemire droits et croisés,
Manteaux en drap bleu, vert et noir,
Redingotes drap noir bleu et vert, à la mode,
Pantalons noirs et fantaisie,
Manteaux pour jeunes gens.

En outre:—Un assortiment complet de chemises de coton, bretelles, chaussettes coton et laine, foulards, gants &c. pour enfans et jeunes gens.

Pour messieurs:—Un bel assortiment de gilets satin croisé et droit, tweeds, paletots français &c.

3 dec

LOISON & SYLVESTRE,
36, rue de Chartres.

PAUL PECQUET, Avocat, prévient ses amis qu'il a transporté son domicile au No 22, rue Royale.

Il entreprend la pratique des Cours de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette, et se chargera d'opérer le recouvrement de toutes billets, comptes et autres réclamations, dans cette ville et celles environnantes.

26 nov—1m

AUX PLANTEURS.
HABILLEMENS DE NEGRES.

LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment d'habillemens de NEGRES, qu'il offre à des prix extrêmement modérés. Il croit devoir appeler plus particulièrement l'attention des planteurs sur son assortiment de grosses et de chaudes pièces de linsey, Pantalons de Linsey, qu'il vendra, savoir: Les gilets à $10 la douzaine, et les pantalons à $9 la douzaine.

11 nov

JOHN BELLOW Jr.
9, rue du Canal.

DEBARQUANT de la Vancrie de New-York—100 quarts Porto, 10 demi-pipes Madère.

1 dec

P. LONGIS, 116, rue Royale.

EN débarquement du navire Isaac Allerton, de Marseille—170 barriques vin rouge, F. Grousset.

1 dec

P. LONGIS, 116, rue Royale

ON a besoin de 10 ou 12 bons nègres pour travailler sur une habitation, en donnant de bons gages. S'adresser à WYLIE & EGANA, 32, Bienville.

CAFE HAVANE—600 sacs de la nouvelle récolte, en débarquement du brick Albertina, à vendre par

1er. dec

L. CARTIN, 60, Gravier

A VENDRE par les soussignés:

500 barils porc mess, à l'inspection de M. Boran.

2,500 sacs en pitre de seconde main.

1 dec

J & J. TARBOS, 16 Conti

COUVERTURES DE SOLDAT—Les soussignés ont reçu 25 balles couvertures fortes et épaisses, convenables pour la troupe, à vendre à bon marché pour clore une consignation.

1 dec

H DE GORE & RIFFLARD,
21 Magazine

INDIENNES HAMILTON—Quelques caisses Indiennes Hamilton à demi, de différents goûts et couleurs, à vendre par

1 dec

DE FOREST & Co,
20 Douane

CHANGEMENT DE DOMICILE.

B. TALAMON a transporté son magasin du No 56, rue St Louis, au No 168, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

30 nov

VINS [illegible] et Blancs, en débarquement du navire John Dunlap et du brick Nautilus: 55 barriques vin rouge [illegible], St Estephe, Médoc, &c., 25 barils vin blanc Haut Sauterne; 54 do do Barsac, 37 do do Sauterne vieux; à vendre par

20 nov

B. TALAMON,
168, Royale.

POUR clore une consignation—40 caisses vin vieux Médoc, 17 caisses liqueurs assorties.

20 nov

B. TALAMON, 168, Royale.

PRUNES sèches en caisses de 25 kilogs et en caisses de 12 bouteilles transparentes, en débarquement du brick Nautilus, à vendre par

20 nov

B. TALAMON,
168, Royale

CAFE—250 sacs de Java, Rio vieux, etc, à vendre par

20 nov

ROBERTS & HALL, 75, Magazine.

VINGT HUIT demi balles bouchons espagnols, valeurs, de première qualité, en débarquement du Gangès, et à vendre par

20 nov

WYLIE & EGANA,
32 Bienville

MAQUEREAUX—En débarquement du navire United States et en magasin:

No. 3 grand, en barils.

No. 2 en demi barils et quarts de barils.

No. 1 en barils, demi et quarts de barils et barillets à vendre par

26 nov

J F BERCIER & Co,
56, Vieille Levée

EN débarquement du navire Nautilus, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:

48 barriques vin vieux, supérieur.

24 do bon ordinaire,

160 paniers anisette superfine de Champagne.

90 caisses liqueurs superfines assorties.

90 do fruits assortis, à l'eau de vie.

15 do do au jus.

10 do prunes séchées en panneaux.

4 do do do en boîtes transparentes.

40 milliers bouchons assortis.

2 caisses pâtés truffés assortis.

2 dec

PERROS,
Encoignure Royale et Douane

BIEN DE CAMPAGNE A VENDRE OU A LOUER.

Le bien de campagne du soussigné à Bienville, à environ 4 milles au-dessus de la ville, du Canal, ayant environ 10 arpents, entouré de terre arable de la meilleure qualité, et très élevée, maison de maître, [illegible] magasin &c., ainsi qu'un grand nombre d'arbres fruitiers de choix.

Les établissemens sont neufs et en bon état et la position très agréable, étant à deux lieues du fleuve et accessible en tous tems par le Carrollton rail-road ou le Chemin du fleuve. Les termes les plus avantageux seront accordés à un bon acquereur à un long crédit ou pour du comptant.

S'adresser à

28 octobre

J. U. LAVILLEBEUVRE,
20, Canal

CASQUETTES TOILE CIREE—3 caisses pour homme: 1 do de soie cirée, reçues par le navire Wabash, à vendre par

5 dec

JOHN BELLOW Jr., 9 Canal

CASQUETTES DE PEAU DE RAT MUSQUE, pour hommes—3 caisses Casquettes de peau de rat musqué, pour hommes, récemment reçues par le navire Wabash et à vendre par

5 dec

JOHN BELLOW Jr. 9 Canal

BOTTES, Souliers et Brodequins—140 caisses en débarquement des navires Martha et Robert Barton, à vendre par

4dec

R G [illegible], 29 Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins—80 [illegible] des navires [illegible] et Henry [illegible]

21 nov

CENT CAISSES Bottes et Brodequins, [illegible] et grandeurs, [illegible]

1 dec

[illegible]

INDUSTRIE COLONIALE.

JOHN A. [illegible]

[illegible]

CONSTRUCTEUR de [illegible] [illegible]